

La lettre de PERSAC

1

RECTO

- Prolifération des pigeons, dressons une carte !
- Compte rendu de séance du conseil municipal du 07.12.20

VERSO

- Quoi de neuf en 2021 : écologie, économie, aides sociales et santé.
- 100% santé, ce qui change.
- Dates à retenir

Janvier 2021

Les pigeons vous dérangent !

Votre avis | Enquête de localisation
L'équipe municipale

Le pigeon est un voisin dont on se passerait bien.

Quelques Persacois commencent d'ailleurs à s'en plaindre !

Les pigeons peuvent transporter des germes de maladies comme la salmonellose, l'ornithose ou encore la toxoplasmose. Ils apportent également avec eux puces et tiques molles.

La municipalité de Persac a fait le choix de grillager les accès au clocher et de tendre un filet « nylon » à la chapelle St Honorat mais ce n'est pas suffisant pour empêcher la nidification. Une méthode de prélèvement par tir de nuit peut être mise en œuvre avec l'accord de la gendarmerie et de la population. Il est nécessaire pour cela de recenser les lieux où dorment les pigeons afin d'intervenir sur chacun d'eux pour plus d'efficacité.

Après concertation et un accord de principe de l'ensemble des conseillers, un devis sera demandé avant de prendre le cas échéant la délibération définitive.

Aidez-nous dans un premier temps à localiser les lieux concernés en contactant la mairie.

Le conseil municipal du lundi 7 décembre 2020 à décidé,

- à la majorité d'attribuer au comptable public l'indemnité de 45,72 € par an pour la durée de ce mandat.
- à l'unanimité de verser une gratification de 350 € à Monsieur Jean-Claude HEBRAS, qui assure la surveillance et la vente de cartes de pêche au plan d'eau communal.
- à la majorité de rembourser la facture d'un montant de 80 € à l'association PAT'DE VELOURS pour la stérilisation d'une chatte errante sur la commune.
- à l'unanimité, d'autoriser le Maire à négocier un contrat avec Vétérinaire pour tous 86 qui se met à la disposition des mairies de la Vienne pour organiser la stérilisation des chats errants.
- à l'unanimité, retient les montants « plafonds » des redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques. Une redevance de 2 468,81 € sera donc demandée.
- à l'unanimité, de conserver pour 2021 les tarifs 2020 pour les biens de la commune en location. Les associations persacaises continuent de bénéficier de la location gratuite des salles.
- à l'unanimité de conserver les tarifs de 2020 pour l'année 2021 concernant la location des tentes de plein air. Les associations persacaises continuent de bénéficier d'une location gratuite (2 jours) par an.
- de réviser en fonction de l'Indice de Revalorisation des Loyers pour les 6 studios, l'appartement et les 2 pavillons du centre d'accueil, le Rez-de-chaussée du

pavillon « 11 rue de la Croix Génie » et l'appartement « 4 Grand'Rue ». Pas de révision en revanche pour le Rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie » (cabinet d'infirmiers et cabinet médical), pour le local « association diocésaine » (location annuelle) et pour le local « Ancien Atelier de Menuiserie ».

■ à l'unanimité, d'émettre un avis favorable de principe sur le projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune, à l'ancienne carrière située au lieu-dit « Les Erfes » et autorise le Maire à signer avec la société EDF Renouvelables France la promesse de bail emphytéotique pour 2700 m².

à la majorité, de reconduire sur une période d'un an pour un montant annuel de 1122€ HT, le contrat de maintenance du panneau électronique d'information.

■ à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la Convention Mécénat avec la SOREGIES.

à l'unanimité, de désigner Julien SOLNAIS en tant que délégué du conseil municipal aux commissions de contrôle électorales.

■ à l'unanimité, d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour recruter, à raison de 30h heures hebdomadaire annualisées

Marion LEQUEUX en contrat à durée déterminée à compter du 8 décembre 2020 jusqu'au 31 août 2021. Elle sera en charge de la surveillance de la garderie de l'école le matin puis de l'aide à la cantine.

■ à l'unanimité de conserver les Lignes Directrices de Gestion de la commune actuellement en place. Il n'est envisagé aucune restructuration dans les différents services de la collectivité.

Ce résumé va à l'essentiel, pour plus de précisions RDV sur persac.fr

ÉCOLOGIE

De nouveaux produits plastiques à usage unique interdits.

Pailles, couverts, touillettes, boîtes à sandwich, couvercles de boissons, tiges pour ballons, confettis et piques à steak, ces produits à usage unique sont désormais interdits. Les distributeurs ont 6 mois pour écouler leurs stocks.

AIDES SOCIALES

A.P.L. nouvelles bases de calcul.

Les APL, aides personnalisées au logement, sont depuis le 1er janvier calculées tous les 3 mois, sur la base des revenus des douze derniers mois connus.

SANTÉ

Homéopathie, fin du remboursement au 1er janvier 2021.

Les médicaments homéopathiques sont radiés de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables. Mais des solutions existent, demandez à votre mutuelle ce qu'elle propose : la poursuite d'un remboursement ou une garantie optionnelle, type "garantie médecines douces".



100% Santé au 1er janvier 2021

Le 100% Santé vous garantira, à compter du 1^{er} janvier, un reste à charge zéro sur les appareils dentaires amovibles ainsi que sur une sélection d'aides auditives.

Les 3 paniers sont ainsi complets avec:

-soins dentaires:

Prothèses amovibles en résine et réparations sur prothèses amovibles sur toutes les dents, qui s'ajoutent aux prothèses fixes, couronnes céramiques ou métalliques en fonction de l'emplacement de la dent déjà pris en charge en 2020.

-audiologie:

sélection d'audioprothèses avec 12 canaux de réglages minimum, système anti-acouphènes, connectivité sans fil, garantie quatre ans...

-optique:

17 montures adultes et 10 montures enfants, avec verres amincis, traitement antireflets et anti-rayures pour tous les troubles visuels.

DATES à RETENIR

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, ces échanges peuvent malheureusement à tout moment être annulés ou se dérouler à huit-clos.

01 02 21

Commission Vivre Ensemble

- Un comité des fêtes pour PERSAC.
- Pourquoi ?
- Comment ?
- Qui ?

08 02 21

Commission Devenir économique

- Devenir de nos commerces.
- Tiers-lieu culturel, premières réflexions.
- Impact de la crise COVID : leçon à tirer.

15 02 21

Commission Communication

- Retour sur le PERSActualités Hiver et Etablissement du chemin de fer du PERSActualités Printemps.
- Discussion sur le Livret d'accueil.

22 02 21

Conseil municipal

- Pvous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site persac.fr.

Une application pour vous tenir au courant des informations les plus récentes

CentoLive est une application mobile en téléchargement gratuit sur l'app store et le play store (iOS et Android).

L'application permet à toute personne munie d'un smartphone connecté à internet, de visualiser en temps réel les messages diffusés sur le panneau dynamique de PERSAC et de recevoir des notifications

